

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 035/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 17 septembre 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
02/09/22		

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept septembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc,

Absents : MM. PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

OBJET: DEMANDE D'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL PAR MONSIEUR SERGE DUFOUR

Madame le Maire indique que, par courrier du 25 août 2022, Monsieur Serge DUFOUR domicilié 433, route de Chez Gounet – Le Bois Lachaud – 19 270 Saint-Pardoux-L'Ortigier, a émis le souhait d'acquérir une partie d'un chemin rural situé dans le prolongement de l'Impasse des Chevreuils – 19 270 Saint-Pardoux-L'Ortigier.

La partie concernée par cette demande d'aliénation a fait l'objet d'un bornage (frais supportés par Monsieur Dufour) réalisé par le Cabinet LETRANGE (géomètre expert), la parcelle ainsi délimitée porte le numéro n°905 section A, sa surface est de 210 m².

Cette portion de chemin semblant n'être utilisée par aucun propriétaire riverain, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- engager une procédure pour la vente à Monsieur DUFOUR de la parcelle concernée
- signer toutes pièces afférant à ce dossier

Fait à Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 17 septembre 2022

Le Maire, Martine DUMONT



- Transmis au représentant de l'État le :
- Publié le: 18 septembre 2022.....